



## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 19 juin 2017 à Maves - GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

### Etaient présents :

#### Collège public (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
Christian MARY	Michel DARNIS
Eliane GENUIT	Yves GEORGE
Gilles CLEMENT	
	Francis GUILLOT
Astrid LONQUEU	
Michel CONTOUR	François BREUZIN

#### Collège privé (3 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Benoît LONQUEU
Daniel BESNARD	
	Fla FLAMERMONT

**Autres personnes présentes :** Séverine QUILLET (DDT), Cécile GAY et Pauline FOUCHER (CCBVL), Michèle FOURNIER (Muides), Kathleen DREUX (Pays BVL), Christine DESBOIS-VANNIER (CMA) et Charline URVOY.

**Etaient excusés :** Pascal MAUNY, Jean-Jacques MOREAU, Marc FESNEAU, Stéphane BURET et Pierre BOUFFART, Charles-Antoine DE VIBRAYE, Lolita VOISIN, David DOUTRELEAU, Jean-Luc GASPARINI, Marie-Hélène MILLET, Emeline FAY, Chantal TROTIGNON, Maryline THUAULT, Charles FOURNIER, Christophe DEGRUELLE et Xavier LAURIERE.

### Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et annonce l'ordre du jour. Après un état d'avancement de la programmation et de la consommation de la maquette FEADER, 5 dossiers seront présentés au vote pour accord de principe.

### Délibération n°1 : validation de l'avenant n°1 à la Convention GAL/AG/OP

La Région Centre Val de Loire a invité les GAL à prendre une délibération afin de valider l'avenant n°1 à la convention GAL/Autorité de Gestion/Organisme Payeur. L'avenant a pour objet de modifier les circuits de gestion de la convention initiale et d'ajouter un circuit de gestion spécifique pour la mise en œuvre de la sous-mesure 19.4 « frais de fonctionnement et d'animation ».

**Remarque :** En l'absence de double quorum, il n'est pas possible de voter cette délibération. Il sera donc nécessaire de la présenter à nouveau lors d'un prochain comité de programmation.

### Changement des membres représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Suite au renouvellement des Elus de la CMA en octobre 2016, les nouveaux représentants désignés par le Bureau du 18 janvier 2017 pour siéger au Comité de programmation du GAL Val de Loire – Chambord sont les suivants :

- ✓ **En qualité de titulaire :** M. Stéphane BURET, Président
- ✓ **En qualité de suppléant :** M. Pierre BOUFFART, 1<sup>er</sup> Vice-Président

## Consommation de la maquette FEADER

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, présente un état de la consommation de la maquette.

Au 15 juin 2017, 12 projets ont été validés pour avis d'opportunité en comité de programmation, soit un total de 228 023.48 € de FEADER programmé. Cela représente **17.5% de l'enveloppe financière** du GAL. Dans l'hypothèse d'une validation par le Comité des 5 projets présentés ce jour, le montant de FEADER programmé atteint 349 518.54 €, soit **27% de la maquette**.

Les chiffres ici présentés sont à interpréter avec précaution ; ces montants ne sont qu'indicatifs en l'absence d'instruction réglementaire des dossiers.

Un zoom est ensuite proposé sur la consommation de la maquette FEADER par axe thématique. Malgré une consommation toujours aussi forte de la fiche relative à la valorisation du patrimoine et des paysages (59% de FEADER fléché à l'issue du Comité), on observe une répartition relativement homogène des dossiers par thématique. Si nécessaire, un rééquilibrage pourra être effectué à mi-parcours afin de réabonder certaines fiches.

## Présentation des projets au vote pour accord de principe

Un groupe technique a eu lieu le 15 mai dernier. Les quatre projets présentés sont mis au vote aujourd'hui. Il est rappelé que tout membre du Comité peut, s'il le souhaite, participer aux groupes techniques. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du GAL.

A l'issue de chaque présentation, l'avis émis par le groupe technique et la note obtenue au regard de la grille d'analyse seront affichés et mis au débat.

Tant que les dossiers ne sont pas instruits sur le logiciel Osiris, seul un accord de principe peut être émis sur chacun des projets présentés. Charline URVOY souligne la présence de Séverine QUILLET, nouvellement en charge de l'instruction des dossiers LEADER en DDT. Le logiciel d'instruction étant à présent opérationnel, l'instruction à proprement parler des dossiers va pouvoir démarrer et se poursuivre durant l'été.

### I- Création d'espaces de coworking sur le Blésois / Association Work'in Blois

Natacha BAZIN présente ce projet qui s'articule en 2 phases :

- **L'installation d'un espace de coworking sur Blois**, appelé « **l'Hôte Bureau** » (année 1)
- Une **étude-action permettant d'estimer le potentiel de déploiement d'espaces de coworking en milieu rural** (années 2 et 3)

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'économie collaborative. Il doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire, en particulier rural, de conforter l'emploi local et contribuer à diminuer les déplacements domicile-travail. Tout un réseau de partenaires a déjà été identifié et en partie sollicité afin de mener à bien le projet : accompagnement de l'ISMER via le dispositif Activ' Crea, réseau associatif local, réseaux de coworkers...

Une subvention de 30 000 € de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 111 580.14 €, en complément de fonds régionaux A vos ID. Les frais salariaux constituent le principal poste de dépense : il est prévu une montée en puissance sur les 3 années, avec un effectif salarié passant de 2 à 4 jours par semaine (conduite de l'étude et animation de l'espace sur Blois).

Natacha BAZIN rappelle les 2 remarques qui ont été émises par le groupe technique en mai dernier :

- Prendre rapidement contact auprès des 3 EPCI : Anne-Laure FESNEAU a été rencontrée afin de réaffirmer leur volonté commune de travailler ensemble et un contact a été pris auprès de Pascal PAREAU et de Joel MARQUET. Le projet a également été présenté à M. GRICOURT, à M. OLAYA (Veuzain-sur-Loire) et Mme LE CAM (Mont Près Chambord).
- Veiller à un dialogue constructif avec les autres espaces de coworking sur Blois, en particulier le Lab : Natacha BAZIN précise que le Lab a été associé dès le démarrage du projet. Il s'agit bien ici de travailler en complémentarité, en réaffirmant leurs 3 grand signes distinctifs : la situation géographique (centre-ville de Blois), la cible (monde associatif) et l'étude de la phase 2.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur la pérennité du projet au-delà des 3 ans : il s'agit ici d'être en capacité de s'autofinancer ensuite, grâce aux recettes générées par l'espace de coworking sur Blois (adhésions, location de salle, services de conciergerie...)
- Sur l'identification des coworkers : la communication autour de ce nouvel espace n'a pas encore été lancée ; ils attendent pour cela d'avoir une identité claire, un logo, grâce au travail mené avec une agence de communication. Ils pourront ensuite mettre à profit les fichiers contacts qu'ils ont déjà à disposition pour mobiliser les travailleurs nomades intéressés.
- Préférer l'utilisation de la formule « espace de travail collaboratif » plutôt qu'« espace de coworking »

Le projet a obtenu le 15 mai dernier un avis favorable du groupe technique et une note de 19.3/24. Le comité de programmation vote à l'unanimité et pour accord de principe l'attribution d'une subvention de 30 000 €. Des efforts ont été faits afin de monter le projet en cohérence avec l'existant et en concertation avec les acteurs locaux. Il s'agit d'une nouvelle occasion de créer du lien entre les 3 intercommunalités du GAL et d'impulser une dynamique autour de la création d'espaces de travail collaboratifs.

## 2- Atelier partagé Mode et textile / Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Christine DESBOIS-VANNIER présente le projet. Celui-ci consiste à **créer un espace de travail mutualisé pour les artisans de la mode et du textile du GAL**. Constatant un équilibre fragile et un isolement des artisans de la mode sur le territoire, la CMA souhaite aider ces professionnels à développer et transmettre leur savoir-faire.

Pour cela, un atelier partagé sera créé sur Blois permettant aux artisans de mutualiser les machines, matières et matériaux, de produire et d'innover ensemble, de se rendre davantage visibles. Il s'agit également de sensibiliser le grand public à la richesse de ces savoir-faire par l'organisation d'événements ponctuels et l'installation de boutiques éphémères dans les communes rurales.

Une subvention de 30 000 € de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 133 990.15€ sur 2 ans. La CMA apporte son autofinancement à hauteur de 26 116€.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur la pérennité du projet : l'objectif est de constituer dès la 1<sup>ère</sup> année une « cagnotte » grâce aux adhésions des artisans afin de faciliter le lancement de la SCIC par la suite. A terme, il est envisagé de rejoindre une pépinière d'entreprises.
- L'atelier partagé n'est pas conçu comme un lieu de vente. Il s'agit ici de mettre en valeur les productions de chacun. Les métiers présents au sein de l'atelier sont très différents les uns des autres, chacun doit pouvoir garder son identité.

- Le nom de l'atelier est entériné, il s'appellera « Talents croisés. Ateliers de créateurs ».
- Christine DESBOIS-VANNIER confirme qu'il est prévu d'aller à la rencontre des maires des 2 communautés de communes, comme il l'a été fait pour Agglopolys (présentation devant les secrétaires de mairies et bientôt devant les maires). Les clubs d'entreprises peuvent également être un bon canal pour diffuser l'information.
- En tant qu'établissement public d'Etat, le rôle de la CMA est d'accompagner le démarrage du projet. Il est envisagé de créer une structure associative dans un 1<sup>er</sup> temps qui puisse dans un 2<sup>nd</sup> temps se transformer en SCIC si le nombre de coopérateurs augmente. Une vingtaine d'adhérents sont déjà pressentis, dont 4 prêts à s'installer dans l'atelier.
- Il est conseillé à la CMA de réfléchir à intégrer des acteurs publics ou associatifs au sein de la SCIC à créer (collectivités, associations de consommateurs...), afin de permettre une gouvernance partagée autour de ce projet.

Le projet a obtenu un avis favorable en groupe technique et une note de 19.6/24. Le comité de programmation vote à l'unanimité et pour accord de principe l'attribution d'une subvention de 30 000 € de FEADER au projet. Il permet de faire travailler ensemble des personnes qui n'en ont pas l'habitude et touche à des métiers rares qu'il faut veiller à maintenir sur le territoire.

### 3- Création de parcours numériques de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des jeunes publics / CDPNE

Pascale COPPIN, directrice du CDPNE, présente le projet. Celui-ci consiste à **créer 5 parcours numériques de découverte de la faune et de la flore sur 5 sites identifiés** (l'Eperon de Roquezon et les Coteaux de Molinas sur la CC Beauce Val de Loire) **ou à identifier** (parc des Mées, sentier du Rin à St-Gervais, Domaine de Chambord...). Le dialogue est déjà engagé avec les gestionnaires des sites naturels pressentis.

Il s'agit de sensibiliser le jeune public aux richesses du patrimoine naturel grâce à un support numérique ludique. L'application GuidiGo a déjà été testée sur Blois et sur la réserve Grand Pierre et Vitain. Elle est téléchargeable gratuitement.

Un premier parcours a été créé sur le Pays Vendômois, permettant d'envisager à terme une mise en réseau des sites naturels du département.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur un partenariat avec l'Observatoire Loire : aucun site précis n'a été identifié sur la Loire mais ce n'est pas exclu.
- Sur le caractère évolutif des contenus en fonction de la saison : non prévu au démarrage mais l'intérêt de la licence GuidiGo est de pouvoir garder la main sur les parcours et de les faire évoluer
- Sur l'animation des parcours : les sites identifiés sont pour la plupart déjà gérés et aménagés, mais il est possible de mettre en œuvre de tels parcours sur des sites non aménagés (l'application est conçue pour être utilisée en autonomie)
- Le projet est prévu sur une durée de 2 à 3 ans en fonction du calendrier de conception des parcours et de l'aménagement des sites concernés par les gestionnaires

Le projet a obtenu un avis favorable en groupe technique et une note de 18/24. Le comité de programmation trouve le projet intéressant, il regrette cependant que les acteurs locaux ne soient pas davantage impliqués, en particulier les collectivités locales. Au regard de l'intérêt du projet pour le territoire, le comité décide de valider la subvention de 14 191.84€ de FEADER pour accord de principe, à la condition que des contacts soient pris avec les acteurs locaux d'ici le prochain comité d'octobre. Il

s'agit ici de rassurer sur un déploiement des parcours en adéquation avec les stratégies de développement touristique de chaque territoire.

#### **4- Etude préparatoire à la réalisation d'un belvédère dans le cadre d'une coopération Patrimoine mondial avec la Baie du Mont Saint-Michel / Communauté de communes du Grand Chambord**

Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de communes, présente ce projet de coopération entre deux territoires UNESCO : le Val de Loire/Domaine de Chambord et la Baie du Mont Saint-Michel. Il est le fruit d'une réflexion commune sur **l'appropriation par les habitants des enjeux d'une inscription au patrimoine mondial**. Un premier projet en regard sur chacun des territoires est engagé : il consiste à **créer des belvédères** respectivement sur le Val de Loire et sur la Baie. Le site de Montlivault a été retenu côté Grand Chambord, pour la qualité exceptionnelle des paysages qu'il offre (panorama sur la commune de Cour-sur-Loire et sur le hameau du Vivier).

La première étape du projet consiste à réaliser une **étude sur les paysages et les usages du lieu**. Le collectif Quand Même est chargé de sa réalisation, en concertation étroite avec les habitants. Les deux territoires UNESCO sont également accompagnés par la Mission Val de Loire.

La démarche de belvédère engagée sur le Grand Chambord ne se limite pas à la Communauté de communes. Elle peut se décliner sur la CC Beauce Val de Loire et sur l'Agglomération.

Une subvention de 25 560 € de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 31 950 €. Le budget comprend la réalisation de l'étude par le collectif d'architectes-paysagistes et les dépenses liées à la coopération entre les territoires : communication (réalisation d'un webdocumentaire), restitution de l'étude, frais de déplacements...

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Le budget présenté ici concerne la phase I du projet c'est-à-dire le diagnostic paysager et des usages
- Le projet est mené en regard sur les deux territoires ; les Pays de Saint-Malo et de la Baie du Mont Saint-Michel (5 EPCI) s'engagent dans la même démarche (ils viennent de sélectionner le collectif Quand Même pour réaliser l'étude)
- Le coût de cette phase I apparaît élevé au regard de son contenu. Il est cependant rappelé que l'étude en elle-même ne représente que la moitié des dépenses, l'autre moitié correspondant à des frais inhérents à la coopération entre les deux territoires UNESCO.

Le Comité souligne l'intérêt de ce projet qui permet de rapprocher deux sites touristiques majeurs en France et contribue à accroître l'attractivité du Val de Loire. Le comité rappelle une nouvelle fois que cette initiative aurait méritée d'être portée à l'échelle du Pays pour davantage de cohérence et de visibilité. Il faudra veiller à ce que le partage d'expériences et l'essaimage sur d'autres sites du Val de Loire soient réels. Le projet doit continuer à évoluer. Le Comité valide, à l'unanimité et pour accord de principe, une subvention de 25 560 € de FEADER.

#### **5- Création d'outils de promotion des producteurs locaux / Communauté de communes Beauce Val de Loire**

Cécile GAY, DGS de la Communauté de communes, présente le projet. Celui-ci a déjà été présenté à 2 reprises en Comité de programmation : un volet Agglo a été validé en octobre 2016 pour l'édition d'une carte papier et un volet Observatoire a été validé en mars 2017 pour la réalisation d'un WebSIG

recensant les producteurs en vente directe à l'échelle du GAL. C'est le 3<sup>ème</sup> volet qui est présenté ce soir. Il comprend l'édition de **deux cartes papier** respectivement sur le Grand Chambord et sur la CC Beauce Val de Loire, l'édition d'un **guide à destination des restaurations collectives**, et une participation à l'élaboration de la carte interactive et à la **promotion de ces outils**. Une conférence de presse est prévue le 23 juin sur la Ferme des Quatre Vents en présence des Présidents des 3 EPCI.

L'objectif du projet est de développer des outils plus pérennes et efficaces, qui permettent de créer de nouveaux débouchés pour les producteurs et de sensibiliser le plus grand nombre au « manger local ».

L'outil numérique créé est le premier support valorisant l'ensemble des producteurs locaux à l'échelle du GAL. C'est également la 1<sup>ère</sup> coopération intercommunautaire sur les filières alimentaires courtes. Une cohérence a été recherchée à tous les niveaux et en particulier sur le visuel de chaque support (reprise de la charte graphique de la carte papier Agglo) afin de renforcer la visibilité de la démarche.

Au regard de l'avis favorable émis sur le projet global et de la validation des premiers volets en comité de programmation les 17 octobre 2016 et 1<sup>er</sup> mars 2017, le Comité vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 21 743.22 € de FEADER sur ce dossier, pour accord de principe.

### Actualités des projets

→ Lancement de la **carte interactive des producteurs locaux** : conférence de presse le 23 juin à la Ferme des Quatre Vents (la-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine).

Plus d'infos sur le site ; [www.endirectdenosfermes.fr](http://www.endirectdenosfermes.fr)

→ **EVENEMENT** : Pour rappel, vernissage de l'exposition photo « Petite Beauce secrète » le jeudi 6 juillet à 18h, au Domaine de la Fouardière (Mulsans).

Un prochain groupe technique sera organisé le lundi 11 Septembre prochain, suivi d'un Comité de programmation en octobre. Une date plus précise vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**  
Président du GAL Val de Loire -  
Chambord